

Analyses 2008



Regard sur l'actualité
Cinq ans après la publication du rapport de
la Commission Vérité et Réconciliation
du Pérou

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Regard sur l'actualité

Cinq ans après la publication du rapport de la Commission Vérité et Réconciliation du Pérou

Ce 28 août 2008, le Pérou fête le cinquième anniversaire de la remise du rapport de la Commission Vérité et Réconciliation. Cet anniversaire est l'occasion de faire un bilan de l'évolution de la lutte contre l'impunité dans ce pays qui a connu 20 ans de violence généralisée. C'est aussi une chance pour la communauté internationale de réaffirmer son appui au processus de démocratisation du pays.

Le 28 août 2003, Salomón Lerner, Président de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) du Pérou, remettait en mains propres les conclusions du travail de la CVR au Président péruvien de l'époque, Alejandro Toledo.

Après deux ans de recherches destinées à tirer au clair les faits et les responsabilités de la violence de la guerre civile qui a eu lieu au Pérou entre 1980 et 2000, la CVR annonçait à la population péruvienne que la guerre avait fait plus du double de victimes que ce qui avait été imaginé : 69 280 personnes sont mortes ou disparues, victimes de la violence politique qui a secoué le Pérou pendant 20 ans.

Le rapport final de la CVR¹ a été très clair quant aux responsabilités de ce massacre : les mouvements terroristes Sentier Lumineux et Tupac Amaru, qui ont démarré une lutte armée contre l'État péruvien, sont responsables de plus de la moitié des crimes perpétrés. La responsabilité des gouvernements de l'époque, celui d'Alan García (1985 – 1990) et d'Alberto Fujimori (1990 – 2000) est également soulignée car ils ne sont pas parvenus à trouver un moyen efficace et démocratique pour venir à bout de la violence armée et du terrorisme. Au contraire, il a été établi que les forces armées et policières ont usé d'une violence disproportionnée et qu'elles ont été responsables de pratiques généralisées de violations des droits humains.

La population péruvienne, majoritairement indigène et issue du milieu paysan, a été la victime de cette violence généralisée.

Créée en 2000 après la fuite d'Alberto Fujimori au Japon (accusé alors de corruption, violations des droits humains et de fraude électorale), la CVR du Pérou s'est alors attelée à la lourde tâche de reconstituer les faits et d'écouter les survivants, victimes directes ou proches de celles-ci. C'est entre autres la récolte de plus de 15 000 témoignages qui a permis d'arriver à ces conclusions.

Interviewé par la *Commission Justice et Paix francophone de Belgique* en octobre 2003, Salomón Lerner disait « L'effort de mémoire que nous leur avons demandé et toute la douleur que cela implique doivent être respectés. Ce rapport ne peut rester comme des feuilles écrites et à oublier. Il doit être le début d'un travail important de la part des Péruviens. Et tout d'abord de l'État et des institutions du pays ».

Pour Gaston Garatea, un des douze membres de la CVR, la réconciliation est un long chemin qui nécessite un passage obligatoire par trois étapes : la vérité sur le passé et la reconnaissance des faits

1 Rapport final. Conclusions générales de la Commission Vérité et Réconciliation, Lima août 2003.
www.cverdad.org.pe

par les responsables, la justice et la réparation des préjudices vécus².

La Commission Vérité et Réconciliation du Pérou avait également pour mission de donner des recommandations pour réparer dans la mesure du possible les séquelles physiques et psychologiques de la guerre et faire en sorte que « plus jamais » cela ne se reproduise. Ces recommandations portaient principalement sur ces besoins de vérité, justice et réparation et mettaient en exergue la nécessité d'une réforme des institutions étatiques.

Progrès et défis

Ce jeudi 28 août 2008 le Pérou commémore le cinquième anniversaire de la remise du rapport de la CVR. Quelle évaluation peut-on faire des avancées en matière de lutte contre l'impunité au Pérou?

Justice et Paix francophone de Belgique souhaite tout d'abord saluer ici le travail gigantesque qui a été mené par la société civile péruvienne qui n'a eu de cesse d'informer et de sensibiliser la population, allant jusque dans les endroits les plus reculés des Andes péruviennes : entre autres, le mouvement citoyen « Para que no se repita »³ a été à la base de grandes actions de mobilisation citoyenne, comme la marche pour la paix et la solidarité de 2005 qui a parcouru les 2 200 km du « chemin de l'inca » et récolté 69 280 quipus de la mémoire (nœuds symbolisant les victimes de la guerre civile) ou la construction, à Lima, du monument de commémoration « El ojo que llora⁴ ». C'est aussi la société civile péruvienne qui attire l'attention sur ce cinquième anniversaire en organisant entre autres un grand concours journalistique destiné à récompenser les projets ayant contribué à sensibiliser la population et à impulser la mise en œuvre des recommandations de la CVR.

L'acharnement de la société civile péruvienne a également permis des avancées judiciaires. Pour ne citer qu'un exemple, enfin, Alberto Fujimori doit répondre de ses actes devant la loi. Il est entre autres accusé d'avoir utilisé des escadrons de la mort pour venir à bout des mouvements terroristes péruviens et ce aux dépens de victimes innocentes soupçonnées d'avoir des liens avec les terroristes.

Un organe (Comisión Multisectorial de Alto Nivel) a été chargé de faire le suivi des actions et des politiques d'État dans les registres de la paix, des réparations collectives et de la réconciliation nationale.

Plus particulièrement sur le plan des réparations collectives, un Conseil national de réparations (ayant pour mission de faire un registre des victimes) et un plan de réparations collectives ont été créés.

Pour Gaston Garatea⁵, on peut parler d'avancées importantes car le Pérou a maintenant une législation qui reconnaît qu'il y a eu de nombreuses victimes. Mais il manque un engagement politique pour appliquer la loi or, le gouvernement ne met pas les fonds nécessaires sur la table.

Le budget mis à disposition est donc loin d'être suffisant et ces efforts sont encore très dispersés. Il n'y a pas de réelle stratégie nationale pour appliquer les recommandations de la CVR.

« Le principal obstacle réside dans le manque de compréhension de ceux qui ont des responsabilités à assumer et des pressions exercées par ceux qui n'acceptent pas qu'il y ait des réparations aux victimes de la violence » ajoute Gaston Garatea. Si le rapport de la CVR a été bien reçu par une grande partie de la population et les trois pouvoirs de l'État (le Président de l'époque

² Portrait de Gaston Garatea dans *La Lettre de Justice et Paix* n°57, décembre 2006.

³ « Pour que ça ne se répète pas » : www.paraquenoserepita.org.pe

⁴ « L'oeil qui pleure »

⁵ Contacté par *Justice et Paix* le 25 août 2008.

Alejandro Toledo avait d'ailleurs demandé publiquement pardon au pays); certains secteurs du pays n'ont pas accepté le processus entamé. Par exemple, il y a peu de temps, alors que Salomón Lerner dénonçait le peu de collaboration du Ministère de la Défense et des forces armées dans les recherches judiciaires, le Premier Ministre Luis Giampietri a dit que le travail de la CVR n'avait rien apporté à la pacification du pays.

Il existe encore une résistance à avoir un véritable dialogue national sur ce qui s'est passé et sur les moyens de penser le futur. Pour Rosa Villarán, secrétaire exécutive du mouvement « Para que no se repita » interviewée le 10 août par une radio péruvienne, il est temps aujourd'hui d'entamer un dialogue national sur les défis de la réconciliation et sur le besoin de réformes institutionnelles ainsi que d'avoir une réflexion sur les causes du conflit. Pour *Justice et Paix*, la réconciliation, pour qu'elle soit véritable et durable, implique non seulement la justice et la réparation mais aussi l'équité pour la population. Cela implique un respect des diversités culturelles et ethniques et une nette amélioration des conditions sociales et économiques de la population.

Ces défis impliquent aussi bien les autorités péruviennes que la communauté internationale. En cette année du 60ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, c'est l'occasion de réaffirmer notre soutien au processus de démocratisation du Pérou.

Axelle Fischer,
Août 2008.

Pour en savoir plus

- La Plateforme Europe Pérou (PEP) est un espace de coordination d'organisations européennes. Cette coordination réalise un travail de suivi de l'implémentation des recommandations de la Commission Vérité et Réconciliation du Pérou.

Contacts :

Anna-Lee Stangl annalee@csw.org.uk

Justice et Paix, membre de la PEP info@justicepaix.be

- Le site internet du Mouvement « Para que no se repita » : www.paraquenoserepita.org.pe
- Le site internet de la Coordinadora nacional de derechos humanos du Pérou (Coordination nationales des droits humains) : www.dhperu.org